



Préparation aux **concours hospitaliers** en partenariat avec l'**ADH***

Boostez votre carrière : réussissez les concours hospitaliers en 2012

- concours de **Directeur d'hôpital** (DH)
- concours de **Directeur d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux** (DESSMS)
- concours d'**Attaché d'administration hospitalière** (AAH)

*Association des Directeurs d'Hôpital

Préparation aux concours de DH, DESSMS et AAH en e-Learning et présentiel

/// Réf. : 982

Durée : 1 an en ligne + 10 jours en présentiel répartis en modules :
2 jours en février 2012 - 4 jours en mars 2012 - 4 jours en mai 2012

Descriptif : Préparation aux concours administratifs organisée par le CNEH et l'ADH :

8 modules de formation :

- dissertation, résumé commentaire, note sur dossier, matières techniques à choisir sur le bulletin d'inscription
- supports de cours en ligne, coaching et tutorat, correction personnalisée des devoirs, QCM d'auto-positionnement, fiches de synthèse et exercices pratiques.

Pourquoi choisir le Centre Évolution des Carrières du CNEH ?

- **Un partenaire formation reconnu disposant d'une longue expérience de l'accompagnement des stagiaires préparant les concours hospitaliers**
>> Le CEC organise depuis plus de 20 ans des préparations aux concours, en partenariat avec l'EHESP, qui lui a notamment confié par le passé la préparation des stagiaires admis en cycle long de directeurs et également en partenariat avec l'ADH pour la préparation aux concours de directeurs et d'attachés.
- **Une équipe soudée et motivée d'enseignants expérimentés construisant un accompagnement personnalisé** pour chaque stagiaire.
- **Une attention particulière portée à votre satisfaction**
>> 95% des participants aux sessions de préparation aux concours administratifs sont très satisfaits de nos prestations.
- **Des conditions matérielles optimales pour préparer les concours en toute sérénité**
>> Une possibilité de loger dans une résidence hôtelière de grande qualité à des tarifs privilégiés.
>> Une formation se déroulant au centre de formation du CNEH, facilement accessible en transports en commun comme en voiture, et dans des salles entièrement rénovées.

Une préparation optimale avec le CNEH, le partenaire des hospitaliers

Préparation aux concours administratifs hospitaliers

Bulletin d'inscription

Établissement

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Responsable formation

Mme Melle M.

Prénom :

Nom :

Tél. : Fax :

E-mail :

Participant

Mme Melle M.

Prénom : Nom :

Fonction / Service :

Tél. : Fax :

Tél. portable :

E-mail obligatoire :

Tarifs

Concours AAH

AAH (épreuves écrites) : **2 300 € nets de taxe**

AAH (épreuves écrites + oraux) : **2 500 € nets de taxe**

Concours DH et DESSMS

DH/DESSMS (épreuves écrites) : **2 900 € nets de taxe**

DH/DESSMS (épreuves écrites + oraux) : **3 100 € nets de taxe**

Option AAH, DH et DESSMS

1 session intensive dédiée uniquement à la préparation des épreuves orales :

600 € nets de taxe

www.cneh.fr

www.adh-asso.org - rubrique formation

Préparation aux concours

DH

DESSMS

AAH

Matières choisies

Concours AAH

Arrêté du 20 décembre 2007

2^{ème} épreuve d'admissibilité et 2^{ème} épreuve d'admission

Au choix 2 matières :

Droit public

Droit hospitalier

Finances publiques

Législation de sécurité sociale et d'aide sociale

Concours DH et DESSMS

Arrêté du 28 janvier 1991 (DH) - Arrêté du 26 décembre 2007 (DESSMS)

2^{ème} épreuve d'admissibilité

Au choix 1 matière :

Droit public

Santé publique

Finances publiques (DESSMS uniquement)

3^{ème} épreuve d'admissibilité et 2^{ème} épreuve d'admission

Au choix 2 matières :

Droit hospitalier

Finances publiques

Législation de sécurité sociale et d'aide sociale

Bulletin à retourner par courrier à Catherine Joulain
au CNEH - Service Formation, 3 rue Danton, 92240
Malakoff ; ou par fax : **01 41 17 15 32**

Responsable pédagogique :

Céline Limouzy, Directeur d'hôpital

Tél. : 06 71 64 65 90

celine.limouzy@cneh.fr

Renseignements :

Catherine Joulain, Assistante de formation

catherine.joulain@cneh.fr

Tél. : 01 41 17 15 66

Accord du directeur de l'établissement
pour la prise en charge financière au titre de
la formation ou accord du participant pour la prise
en charge financière en cas d'autofinancement.

Date

Signature et cachet